



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

74240

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE NEUF AVRIL

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

Nombre de membres en exercice : 12

2024.06

Date de convocation du Conseil d'administration : 02 avril 2024

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
MM. FOURNIER, DEGUIN, COCHINAIRE, CORNEC
Mmes BASTIAN, SIMULA, KAMANDA

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Mme. GALY à Mme BASTIAN
M. PERILLON à M. FOURNIER

Etaient absents excusés : Mme. BOCCARD Danièle

Secrétaire de séance : SIMULA Catherine

Madame la Vice-Présidente présente aux membres présents le budget du CCAS pour l'année 2024.

Le budget primitif reprend les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 16 février 2024.

Le budget 2024 s'équilibre, globalement en recettes et en dépenses à hauteur de 168 802,50 €, comme suit :

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 212,50	710,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 502,50
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 212,50	3 212,50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	165 590,00	95 315,72
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 274,28
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		165 590,00	165 590,00
TOTAL DU BUDGET (4)		168 802,50	168 802,50

La section d'investissement s'équilibre à 3 212,50 €.

La section de fonctionnement se porte à 165 590 €, en recettes et en dépenses.

VU le code de l'action sociale et des familles notamment son article R123-20

VU l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales

VU le débat d'orientation budgétaires délibération n° 2024.01

Après en avoir délibéré par 11 voix pour (Mmes VINCENT, Vice - Présidente, BASTIAN, SIMULA, KAMANDA, MM. DEGUIN, COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER), le Conseil d'Administration)

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2024

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex -

Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télécourriers citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,
Catherine SIMULA

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 10/04/2024

de sa mise en ligne le : 10/04/2024